

9m 1AL 09223/14 du 8-8-21 env. ext m^e (E.C.)

R. 118/10-8-11 à Bruxelles, dem: ext:
act. jeunesse

Bruxelles le 29-8-21; env. ext. act. naissance (80)

18^e Art. 84 n° 3/21-15-7-21- env. liste laquelle res-
seigne ce m^e comme t à Dieckbusch. (R.)

R. 1298/17-9-11 à Bruxelles, dem: si
m^e R^e écrit légalement domicilié dans
la ville. Lors de son t, et rem^e concen
M. Orlinge.

Bruxelles le 18-11-21 mil^e était célibat^e et domicilié
à Bruxelles. Impasse du Cadre n° 8 (R.)

X Affogstad le 14-9-22 envoi cad. et D. M. (86)

E/C^A 11248 du 26-9-22 à Mdu: cad et (D.N.)

Y^e L le 10-4-23, env. GR.

X { 3 L 20882 du 6-1-22 à la fam^e Buxman, Chaussée
de Louvain 298^e Bruxelles, Rép. des fam^e à dem. bord^e

B.C. \$ H0 18-581-15-1-25 M^e Buxman - donne rente